

OBJET

**MAINTENANCE DES RESEAUX PRIVATIFS D'ASSAINISSEMENT
DES ETABLISSEMENTS COMMUNAUX**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LES MARCHES**

Il incombe à la ville d'assurer la salubrité publique dans les écoles et dans les bâtiments communaux.

Afin de pouvoir y répondre, la ville a décidé de se doter d'un marché à bons de commande lui permettant de répondre à cette mission.

Le marché sera un marché public de prestation de services, sous forme d'un marché à bons de commande passé sur Appel d'Offres Ouvert en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics (Décret N° 2006-975 du 1^{er} août 2006), concernant la vidange des fosses septiques, des bacs à graisse, réfection de drains et de canalisations des établissements communaux de la ville de Saint-Denis.

Le montant HT minimum du marché est de 80.000 € et maximum de 320.000 €.

- LES CREDITS NECESSAIRES SONT PREVUS A LA FONCTION 20 ET COMPTE 61522 EN FONCTIONNEMENT ET A LA FONCTION 20 ET COMPTE 2315 EN INVESTISSEMENT, DU BUDGET PRINCIPAL 2008.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous demande en conséquence :

1- d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché à bons de commande (art 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics) ;
- montant et durée du marché : le montant HT minimum du marché est de 80.000 € et maximum de 320.000 € pour une période ferme de 4 ans à compter de la notification du marché ;
- enveloppe budgétaire : Budget Principal 2008 – les dépenses seront imputées à la Fonction 20 et Compte 61522 en fonctionnement.

RAPPORT N° 07/5-18

2 - d'approuver le dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;

3 - de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un marché avec l'entrepreneur retenu par la Commission d'appel d'offres ou, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié;

4 - de m'autoriser à signer le marché.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DEPUTE- MAIRE

Paul VICTORIA

OBJET

**MAINTENANCE DES RESEAUX PRIVATIFS D'ASSAINISSEMENT
DES ETABLISSEMENTS COMMUNAUX**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le Rapport n° 07/5-18 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat, Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics) ;
- marché à bon de commandes ;

DELIBERATION N° 07/5-18

- montant et durée du marché : le montant HT minimum du marché est de 80.000 € et maximum de 320.000 € pour une période ferme de 4 ans à compter de la notification du marché ;
- enveloppe budgétaire : Budget Principal 2008 - les dépenses seront imputées à la Fonction 20 et Compte 61522 en fonctionnement.

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à engager la consultation et à passer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'appel d'offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à signer le marché.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2007

LE DEPUTE-MAIRE



Joan
Joë-Paul VICTORIA